

Famille

Libertés

Consommation

Emploi

Accès au droit

Édition 2021

Aide aux victimes

*Où aller ?
Qui consulter ?*



Droit des étrangers

Logement

Jeunes

Édito

Une société démocratique et apaisée est une société dans laquelle chacune et chacun dispose d'une pleine connaissance de ses droits et des moyens de les exercer effectivement.

Face à l'importance du non-recours et à la judiciarisation des conflits, la Ville de Rennes a fait de l'accès au droit une priorité forte et un enjeu transversal de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle partage ainsi la préoccupation constante du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35), qui a pour mission de permettre à toute personne de connaître ses droits et ses obligations.

En coordonnant les moyens de la Ville de Rennes et du CDAD 35, nous avons permis le développement de permanences d'informations sur les droits, gratuites, confidentielles et anonymes, réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire au sein des mairies de quartier, des centres sociaux, des maisons de quartier, des espaces sociaux communs, et de nombreux locaux associatifs.

De nombreux acteurs de l'accès au droit, auxiliaires de Justice, avocats ou acteurs associatifs, s'engagent pour assurer chaque jour ces accueils et nous les en remercions.

Vous êtes en litige avec votre employeur, votre voisin, votre propriétaire ? Vous êtes victime de violences au sein de votre couple, à l'école ou d'une escroquerie ? Vous êtes en cours de séparation ou en demande d'un titre de séjour ? Toutes vos questions sont légitimes, elles ne doivent pas rester sans réponse.

Cet annuaire de l'Accès au droit est là pour vous aider. Il recense les nombreuses ressources qui sont à votre disposition à Rennes. Vous y trouverez, thème par thème, les services proposés ainsi que les lieux et les coordonnées des permanences.

Nathalie Appéré

Maire de Rennes

Olivier Joulin

Président du Tribunal Judiciaire de Rennes

Président du CDAD 35

SOMMAIRE

1

Permanences généralistes

p. 5

2

Permanences Droit des étrangers

p. 11

3

Permanences Public jeunes

p. 19

4

Permanences Droit de la consommation et du logement

p. 23

5

Permanences Conciliation et médiation

p. 29

6

Permanences spécifiques

p. 35

7

Aide aux victimes

p. 43



Permanences généralistes

Les permanences généralistes sont ouvertes à tous, sans distinction du domaine de droit abordé (problèmes liés au droit pénal, droit de la famille, de la consommation...). Elles permettent d'exposer ses difficultés afin d'avoir un premier niveau d'information et d'orientation.

Service Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)

Deux greffiers du Tribunal reçoivent en confidentialité pour renseigner et orienter les usagers sur tous les domaines du droit. Si vous avez besoin d'informations, de comprendre une convocation, d'être orienté vers l'aide juridictionnelle, vous pouvez vous rendre dans ce service. Il est ouvert aux particuliers et aux professionnels (administrations, entreprises, associations).

Gratuit | Sans rendez-vous

- 1 CITÉ JUDICIAIRE**
7, rue Pierre Abélard
Rez-de-chaussée
Renseignements : 02 99 65 37 37
ou accueil-rennes@justice.fr
Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Avocats

Les consultations permettent de recevoir un premier niveau de conseils et des informations juridiques. Il s'agit de consultations anonymes et confidentielles, dispensées par les avocats du Barreau de Rennes.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 20 min

Consultations sous conditions de ressources

- 1 CITÉ JUDICIAIRE**
7, rue Pierre Abélard
Ordre des Avocats (1er étage)
Prise de rendez-vous :
02 99 31 16 62
- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN
MAUREPAS**
11C, place du Gros Chêne
Prise de rendez-vous :
02 99 27 48 27
- 3 MAISON DE QUARTIER LE CADRAN
BEAUREGARD**
11, avenue André Mussat
Prise de rendez-vous :
02 99 31 16 62
- 4 UDAF 35**
1, rue du Houx
Prise de rendez-vous :
02 30 03 95 60

EN CABINET D'AVOCATS
Prise de rendez-vous : 02 99 31 16 62

Consultations sans condition de ressources

- 5 CIDFF 35**
21, rue de la Quintaine
Prise de rendez-vous :
02 99 30 80 89
- 6 CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT**
2, cours des Alliés
Prise de rendez-vous :
02 99 65 32 00

Permanences généralistes

Notaires

La Chambre des notaires propose des permanences pour informer le public sur tous les domaines du droit notarial (contrat de mariage, succession, séparation / divorce, donation, immobilier...).

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 10 à 20 min

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 65 23 24
Mercredi : 14h - 17h

5 CIDFF 35
21, rue de la Quintaine
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

7 CHAMBRE DES NOTAIRES
2, mail Anne Catherine
Prise de rendez-vous : 02 99 65 23 24

Huissiers de Justice

Les huissiers sont des professionnels du droit qui peuvent vous aider dans de nombreuses actions juridiques comme le recouvrement de créances ou de pensions alimentaires, des problèmes de voisinage, une question sur le bien-fondé d'un procès-verbal de constat ou dans le domaine du droit de la consommation.

Gratuit | Sur rendez-vous

2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS
11C, place du Gros Chêne
Prise de rendez-vous : 02 99 27 48 27

8 ESPACE SOCIAL COMMUN CLEUNAY
25 rue Noël Blayau
Prise de rendez-vous : 02 99 35 41 90

Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35)

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes.

Plusieurs permanences de juristes sont proposées pour informer sur le droit de la famille (union, séparation et leurs conséquences), droit du travail (congé parental, rupture de contrat), violences faites aux femmes...

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 30 min

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 30 80 89
Mercredi : 13h30 - 15h
Vendredi : 9h - 11h

5 CIDFF 35
21, rue de la Quintaine
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY
48, rue Jules Lallemand
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

Association Aide Juridique d'Urgence (AJU)

L'AJU assure une mission de promotion de l'accès au droit des publics en situation de précarité et d'exclusion. Elle propose des permanences de juristes, en binôme avec un avocat bénévole selon les disponibilités, permettant une information juridique, une aide aux démarches, une orientation et une mise en relation avec les professionnels compétents.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 20 min

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie
Mardi : 15h - 17h
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou
aidejuridiqueurgence@free.fr

Info Sociale en ligne (ISL)

ISL est un service du Département d'Ille-et-Vilaine qui a des missions d'écoute, d'information et d'orientation et peut répondre à toutes les questions d'accès aux droits sociaux et d'aide aux démarches dans les différents domaines de la vie quotidienne.

Des travailleurs sociaux, en partenariat avec des juristes et des avocats, sont là pour répondre aux questions des particuliers et des professionnels, communiquer les adresses utiles, guider les personnes dans leurs démarches.

Gratuit | Sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

08 00 95 35 45 (appel gratuit et anonyme)
ou par mail : isl@ille-et-vilaine.fr
Lundi au vendredi : 9h - 18h sans interruption
Renseignements :
<https://annuaire.ille-et-vilaine.fr>

11 CABINE INFO SOCIALE

Les Champs Libres
Espace Vie du citoyen
10, cours des alliés

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

RENSEIGNEMENTS EN DROIT DU TRAVAIL PRIVÉ :

Numéro unique pour toutes les questions liées au droit du travail privé (les salariés dont l'employeur est de droit public, doivent s'adresser pour tous renseignements à leur employeur, aux organisations syndicales) :

08 06 00 01 26 (Service gratuit + prix d'un appel local)

Ce service ne donne que de l'information sur la réglementation du travail. Il n'intervient pas pour régler des litiges qui sont de la compétence des Conseils des Prud'hommes.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ :

Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgences pour les entreprises en difficulté conçu pour renseigner et orienter les professionnels vers les aides d'urgences mises en place : reports de charges ou d'impôts, prêts garantis par l'État, fonds de solidarité, activité partielle, etc. :

08 06 00 02 45 (Service gratuit + prix d'un appel local) – accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Permanences généralistes



1. Cité judiciaire.....	4	7. Chambre des notaires.....	5
2. Espace social commun Maurepas.....	4, 5	8. Espace social commun Cleunay.....	5
3. Maison de quartier Le Cadran Beauregard.....	4	9. Centre social de Cleunay.....	5
4. UDAF 35.....	4	10. Espace social commun du Blossne.....	6
5. CIDFF 35.....	4, 5	11. Cabine Info sociale.....	6
6. Chambre de Métiers et de l'Artisanat.....	4		



Permanences Droit des étrangers

Des professionnels du droit et plusieurs associations proposent des permanences aux personnes étrangères afin de répondre spécifiquement aux problématiques juridiques liées à ce statut.

Avocats spécialisés

Des avocats du Barreau de Rennes assurent des permanences juridiques pour les personnes étrangères. Les professionnels délivrent un premier conseil juridique lié au droit des étrangers.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée: 20 min

12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN
42, boulevard J.F Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70

13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18
7, rue d'Espagne
Prise de rendez-vous : 02 99 51 32 25

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Le MRAP est une association de lutte contre les discriminations et d'accès aux droits des personnes étrangères.

Les permanences permettent une première orientation, l'aide à la constitution de dossier, l'accompagnement de l'usager dans ses démarches, de l'arrivée sur le territoire à la naturalisation.

Gratuit | Sur Rendez-vous

13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18
7, rue d'Espagne
Prise de rendez-vous par mail
mrp.ille.et.vilaine@gmail.com ou sur place selon les horaires d'ouverture.
Mardi : 14h-16h

14 POLE ASSOCIATIF DE LA MARBAUDAIS
32, rue de la Marbaudais
Prise de rendez-vous par sms :
06 41 67 15 64, par mail
mrp.ille.et.vilaine@gmail.com ou sur place selon les horaires d'ouverture.
Mercredi : 14h - 17h30

15 MRAP
1, square des Hautes-Ourmes
Prise de rendez-vous par mail
mrp.ille.et.vilaine@gmail.com ou sur Facebook <https://www.facebook.com/ille.et.vilaine.mrap> ou sur place selon les horaires d'ouverture.
Lundi 9h-12h, mardi 14h-17h30 et jeudi 14h-17h30

La Cimade

La Cimade s'attache à l'accès aux droits des personnes étrangères, notamment dans le cadre de l'obtention d'un titre de séjour. Les personnes sont reçues individuellement dans un cadre assurant la confidentialité avec deux bénévoles.

Les permanences permettent de les informer sur leurs droits, sur les procédures administratives, de les accompagner dans la constitution de leur dossier. Un suivi ou une orientation seront déterminés selon la situation.

Gratuit | Sur rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
07 49 38 04 35
Du lundi au vendredi de 10h à 17h.

2 **ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS**
11C Place du Gros Chêne
Prise de rendez-vous : 02 99 27 48 27

16 **LA CIMADE**
12, rue du Nivernais
Prise de rendez-vous : 07 49 38 04 35

Rennes Métropole

La permanence permet d'apporter une analyse juridique de la situation de la personne en vue de faire le lien avec les professionnels ou associations spécialisées sur l'accueil, l'accompagnement et le suivi des étrangers qui se trouvent dans une situation complexe.

Gratuit | Sur rendez-vous

17 **DIRECTION DE QUARTIER SUD-OUEST**
1, place de la Communauté
Prise de rendez-vous : se rendre à l'accueil

Union des Associations Interculturelles de Rennes (UAIR)

L'UAIR met en place des actions sociales et culturelles dans le but d'accompagner et d'informer d'un point de vue juridique les primo-arrivants (arrivée en France depuis moins de 5 ans en attente de régularisation). L'UAIR s'appuie sur le droit international de la famille et sur le droit des étrangers.

Gratuit | Avec ou sans rendez-vous

18 **LOCAUX DE L'UAIR**
62, rue de Dinan
Prise de rendez-vous : 02 99 33 01 03 ou s.gharrafi@uair.org

19 **ESPACE SOCIAL COMMUN AIME CESAIRE**
15, rue Louis et René Moine
Sans rendez-vous
Jeudi : 14h - 17h30

Défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits ont parmi leurs missions celle de défendre les droits et libertés des usagers des services publics. À ce titre, ils peuvent mettre en place des actions en faveur des personnes étrangères qui estiment que leurs droits n'ont pas été respectés par une administration. Ils ne peuvent intervenir qu'une fois des démarches préalables réalisées par les intéressés.

Gratuit | Sur rendez-vous

2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS

11C, place du Gros Chêne
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN

42, boulevard J.F Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70

22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST

32, rue de Trégain
Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 88 ou
07 77 36 29 93

24 PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

3, avenue de la Préfecture
Prise de rendez-vous : 02 99 02 17 17



Aliens law permanences

Legal professionals offer a number of services to foreigners in order to respond specifically to the legal issues related to their status.

Specialized lawyers

Lawyers from the Rennes' Bar provide legal services for foreigners. The professionals provide initial legal advice related to the aliens law.

Free | By Appointment |
Duration: 20 min

12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN (VILLEJEAN SOCIAL CENTER)

42, avenue JF Kennedy
Appointment scheduling :
02 23 46 85 70

13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18 (CARREFOUR 18 SOCIAL CENTER)

7, rue d'Espagne
Appointment scheduling :
02 99 51 32 25

Movement against racism and for friendship between people (MRAP)

The MRAP is an association for the fight against discrimination and access to rights for foreigners. The offices provide initial orientation, help in putting together a file, support for the user and all procedures related to arrival in the territory for naturalization.

Free | By Appointment

14 POLE ASSOCIATIF DE LA MARBAUDAIS (MARBAUDAIS ASSOCIATION POLE)

32, rue de la Marbaudais
Appointment scheduling by sms :
06 41 67 15 64 or at the address
mrapp.ille.et.vilaine@gmail.com or
on site according to opening hours:
Wednesday 14h00 - 17h30

13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18 (CARREFOUR 18 SOCIAL CENTER)

7, rue d'Espagne
Appointment scheduling :
mrapp.ille.et.vilaine@gmail.com or on
site on opening hours Tuesday 14h-16h

15 MRAP

1, square des Hautes-Ourmes
Appointment scheduling :
mrapp.ille.et.vilaine@gmail.com or
via Facebook <https://www.facebook.com/ille.et.vilaine.mrap> or on site
on opening hours: Monday 9h-12h,
Tuesday 14h-17h30 and Thursday
14h-17h30

The Cimade

The Cimade focuses on access to foreigners' rights, particularly in the context of obtaining a residence permit. The persons are welcomed in a framework ensuring confidentiality, by personal interview with two volunteers, in order to understand their situation and discuss with them their perspectives. The permanence offices provide information on foreigners' rights, administrative procedures, and help in preparing a file, orientation or individual follow-up.

Free | By appointment

PERMANENCE PHONE NUMBER

07 49 38 04 35

Monday to Friday 10h to 17h

16 LA CIMADE

12, rue du Nivernais

Appointment scheduling:

07 49 38 04 35

2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS (MAUREPAS COMMON SOCIAL AREA)

11C, place du Gros Chêne

Appointment scheduling:

02 99 27 48 27

Rennes Métropole

The permanence makes it possible to provide a legal analysis of the person's situation in order to make the link with professionals or specialized associations on the

reception, accompaniment and follow-up of foreigners in a complex situation.

Free | By appointment

17 DIRECTION DE QUARTIER SUD-OUEST (SOUTH-WEST DISTRICT DIRECTION)

1, place de la Communauté

Appointment scheduling : go to the reception desk

Union des Associations interculturelles de Rennes (Rennes union of intercultural ASSOCIATIONS) - UAIR

The UAIR sets up social and cultural actions in order to accompany and inform newcomers from a legal point of view (arrival in France for less than 5 years and waiting for regularization). The functioning of the UAIR is based on international family law and the law of foreigners.

Free | With or without an appointment

18 UAIR OFFICES

62, rue de Dinan

Appointment scheduling :

02 99 33 01 03 or s.gharrafi@uair.org

19 **ESPACE SOCIAL COMMUN AIME CESAIRE (AIME CESAIRE COMMON SOCIAL AREA)**
15, rue Louis et René Moine
No appointment
Thursday 14h / 17h30

DIRECTION)
32, rue de Trégain
Appointment scheduling :
02 23 62 19 88 or 07 77 36 29 93

24 **PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE (ILLE-ET-VILAINE PREFECTURE)**
3, avenue de la Préfecture
Appointment scheduling :
02 99 02 17 17

Defender of rights

The delegates of the Defender of Rights have among their missions to defend the rights and freedoms of users of public services. As such, they can set up actions in favor of foreigners who feel that an administration has not respected their rights. They can only intervene once the interested parties have taken prior steps.

Free | By appointment

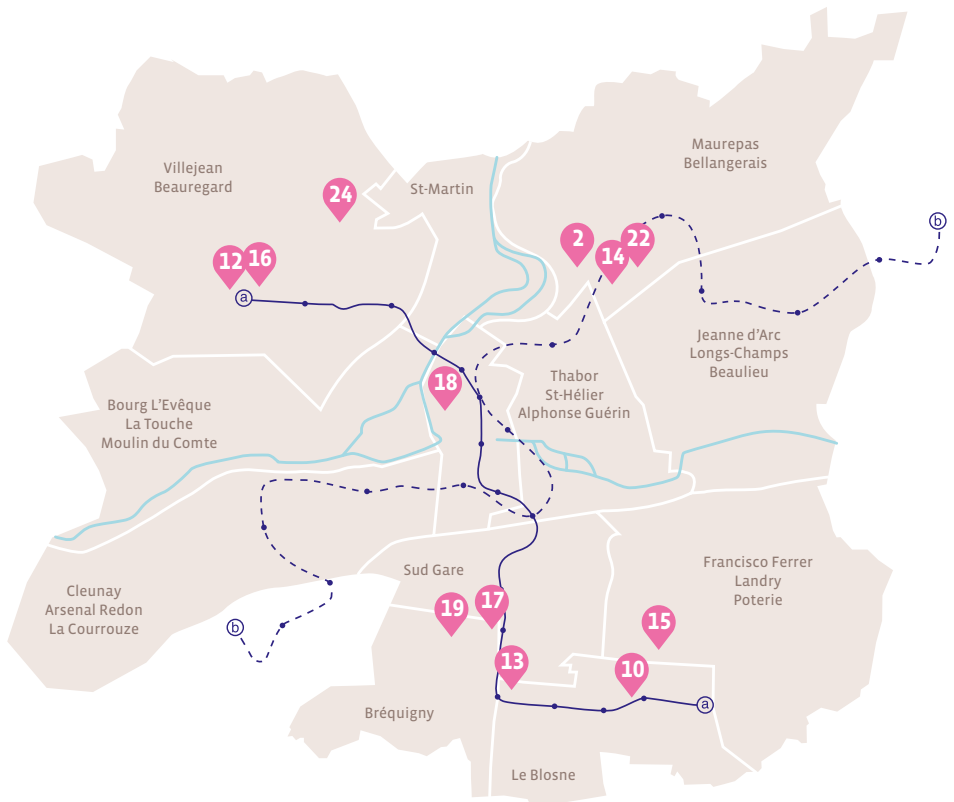
2 **ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS (MAUREPAS COMMON SOCIAL AREA)**
11C, rue du Gros Chêne
Appointment scheduling:
02 99 29 44 40

10 **ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE (BLOSNE COMMON SOCIAL AREA)**
7, boulevard de Yougoslavie
Appointment scheduling :
02 99 29 44 40

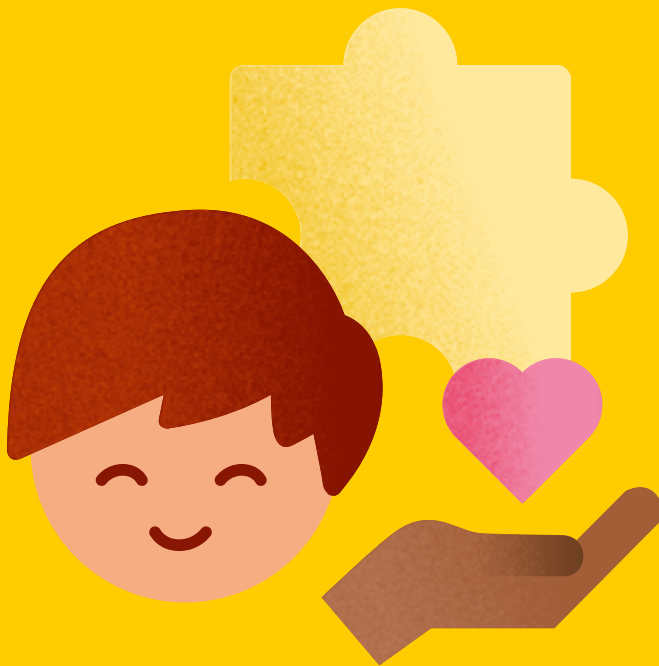
12 **CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN (VILLEJEAN SOCIAL CENTER)**
42, boulevard JF Kennedy
Appointment scheduling:
02 23 46 85 70

22 **MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST (NORTH-EAST DISTRICT)**

Permanences Droits des étrangers



2. Espace social commun Maurepas.....	11, 12, 14, 15	16. La Cimade.....	11, 14
10. Espace social commun du Blosne.....	12, 15	17. Direction de quartier Sud-Ouest.....	11,14
12. Centre social de Villejean.....	10, 12, 13, 15	18. Locaux de l'UAIR.....	11, 14
13. Centre social Carrefour 18.....	10, 13	19. Espace social commun Aimé Césaire.....	11, 15
14. Pôle associatif de la Marbaudais.....	10,13	22. Mairie de quartier Nord-Est.....	12, 15
15. MRAP.....	10, 13	24. Préfecture d'Ille-et-Vilaine.....	12, 15



Permanences public jeunes

Les plus jeunes, qu'ils soient majeurs ou mineurs, peuvent se rendre dans toutes les permanences proposées sur Rennes. Mais certaines sont plus adaptées à leurs problématiques, avec des professionnels spécifiquement formés.

Avocats spécialisés pour mineurs

Des avocats spécialement formés du Barreau de Rennes accueillent gratuitement les jeunes de moins de 18 ans pour répondre à tous leurs problèmes sur leur situation familiale, scolaire, professionnelle, administrative (droit des étrangers) ou pénale (victime ou auteur). Il est nécessaire que leur démarche soit personnelle, c'est à dire qu'ils puissent s'exprimer seuls et librement.

Gratuit | Sans rendez-vous |
Durée : 20 min

1 CITE JUDICIAIRE
7, rue Pierre Abélard
Ordre des avocats (1^{er} étage)
Mercredi : 15h - 17h
Renseignements : 02 99 31 16 62
ou sur le site : www.groupe-defense-mineur.com

D-Code – Point d'accès au droit des jeunes

Les professionnels du D-Code proposent aux jeunes de 15 à 30 ans une écoute et une information sur leurs droits dans différents domaines de la vie quotidienne (travail, droit des étrangers, droits sociaux, famille, droit pénal, discriminations...). Ces professionnels peuvent leur permettre de faire valoir leurs

droits et les orienter au besoin. Ils peuvent également proposer un accompagnement au-delà du premier accueil.

Gratuit | Avec ou sans rendez-vous

20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE
4 bis, cours des alliés
Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30
Renseignements : 02 99 31 85 00 ou par mail : padj@le4bis-ij.com

Défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits ont parmi leurs missions celles d'accueillir, d'orienter et d'informer les personnes en matière de défense des droits de l'enfant. Ils sont à même de mener des actions pour que les droits et l'intérêt supérieur des mineurs soient pris en compte.

Gratuit | Sur rendez-vous

2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS
11C, place du Gros Chêne
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE
7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN
42, boulevard J.F Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70

22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST
32, rue de Trégain

Permanences Public jeunes

Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 88 ou
07 77 36 29 93

24 PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE
3, avenue de la Préfecture
Prise de rendez-vous : 02 99 02 17 17

Union des Associations Interculturelles de Rennes (UAIR)

L'UAIR propose une permanence juridique pour les jeunes, assurée par une juriste spécialisée et répond aux besoins suivants :

- information ou accompagnement juridique en droit des étrangers et droit international de la famille (mariage, divorce, filiation, adoption, transcription, exequatur...)
- difficultés dans la vie de famille (rupture conjugale, conflits parentaux, ...) ou confrontation à des violences (violence de couple, mariage forcé, polygamie, esclavage moderne, mutilations sexuelles...).

Gratuit | Sans rendez-vous

20 4BIS – INFORMATION JEUNESSE
4 bis, cours des alliés
Renseignements : 02 99 31 85 00 ou par
mail : padj@le4bis-ij.com
Le vendredi, une fois par mois : 14h -
16h

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Le MRAP informe sur le droit au séjour et accompagne dans les démarches, notamment auprès de la Préfecture. Il apporte un soutien aux personnes déboutées ou sans papiers.

Gratuit | Sur rendez-vous

20 4BIS – INFORMATION JEUNESSE
4 bis, cours des alliés
Renseignements : 02 99 31 85 00 ou par
mail : padj@le4bis-ij.com

Permanences Public jeunes



1. Cité judiciaire	18	20. 4 BIS - Information jeunesse	18, 19
2. Espace social commun Maurepas	18	22. Mairie de quartier Nord-Est	18
10. Espace social commun du Blossne	18	24. Préfecture d'Ille-et-Vilaine	19
12. Centre social de Villejean	18		



Permanences droit de la consommation et du logement

Les litiges liés au droit de la consommation ou du logement peuvent nécessiter le concours de professionnels spécialisés sur ces questions. D'autres structures proposent un accompagnement dans le cadre de procédures de surendettement.

Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) - Commission Règlement des Litiges de Consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35)

En complément de l'action des associations de défense des consommateurs, la Commission de règlement des litiges de consommation est chargée de régler à l'amiable tous les litiges de consommation par l'exercice de la conciliation.

Elle associe des représentants des associations de consommateurs et des organisations professionnelles pour tenter de renouer le dialogue entre consommateurs et professionnels. Elle intervient gratuitement et sa procédure est simple, rapide et facile d'accès.

Pour pouvoir la saisir, le consommateur ou le professionnel doit avoir sa domiciliation dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Comment la saisir ?

- Soit en envoyant un simple courrier à l'adresse :
CRLC 35 - 48 bd Magenta - 35000 Rennes
- Soit en appelant au 02 99 30 35 55 pour prendre un rendez-vous

- Soit en téléchargeant le questionnaire sur le site Internet de la MCE et en le renvoyant à : crlc35@mce-info.org

Associations de défense des consommateurs

Des associations de défense de consommateurs peuvent être saisies de tous les sujets de consommation : logement, démarchage à domicile, téléphonie, internet, banques, etc. Leur mission est d'aider les consommateurs à établir un dossier. Elles assurent des permanences au sein de la MCE et dans les quartiers rennais.

Consultations à la MCE - Sans rendez-vous

25 MCE

48, boulevard Magenta
Renseignements : 02 99 30 35 50
Lundi au jeudi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30 ; Vendredi : 9h - 17h

Consultations dans les quartiers

26 ASSOCIATION FORCE OUVRIERE CONSOMMATEURS

35, rue d'Échange
Sur rendez-vous : 02 99 65 36 66 ou aforc.illeetvilaine@gmail.com
Sans rendez-vous : mercredi et vendredi 13h - 17h.

27 CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT

3, allée de Malmoë
Prise de rendez-vous : 02 99 22 20 50

29 INDECOSA CGT

31, boulevard du Portugal
Sur rendez-vous : 02 99 79 44 47 ou
indecosa35@orange.fr
Sans rendez-vous : jeudi 9h30 - 12h

CONSUMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 14 23 23

Lundi et mercredi : 14h-17h, Mardi :

14h-17h30, Vendredi : 10h-12h

31 CLCV

15, rue du Bourbonnais
Prise de rendez-vous : 02 99 14 23 23

UFC – Que Choisir de Rennes et sa région

Deux bénévoles accueillent le public pour aborder les différents points de droit relatifs aux litiges de consommation.

- Pour tous les consommateurs : écoute de leurs difficultés et conseils sur les premières démarches à effectuer pour traiter leur litige.
- Pour les adhérents : analyse approfondie des différents éléments constituant le litige et première réflexion sur les points de droit pouvant être invoqués. Proposition d'actions et présentation de

l'accompagnement de l'adhérent (prise en charge du dossier, étude juridique plus poussée, teneur des courriers à adresser à la partie adverse, etc.).

L'équipe comprend plusieurs bénévoles ayant une solide formation juridique (avocats et juristes professionnels), plus particulièrement sur le droit de la consommation.

Gratuit | Sans rendez-vous

PERMANENCE TELEPHONIQUE

02 99 85 94 23

Mardi matin

62 UFC – QUE CHOISIR

8, place du Colombier
Lundi et jeudi : 14h - 17h, Mardi : 10h - 17h, Mercredi : 14h - 18h

2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS

11C, place du Gros Chêne
Vendredi : 9h -12h

Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS)

Le PIMMS France services est un lieu d'accueil ouvert à tous pour accompagner les habitants dans leur vie quotidienne. Des médiateurs sociaux se tiennent à disposition du public pour l'informer, l'accompagner et mieux comprendre les services partenaires (Eau du Bassin Rennais SPL, EDF, ENEDIS, ENGIE, La Poste, Keolis Rennes STAR, SNCF, SRTS

Permanences Droit de la consommation et du logement

Handistar, Veolia Eau). Il s'agit concrètement d'expliquer le contenu et les modalités d'une facture, de conseiller pour une meilleure utilisation des services ou encore de proposer une médiation en cas de difficulté.

Gratuit | Sur rendez-vous

2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS

11C, place du Gros Chêne
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58

32 PIMMS RENNES

53, avenue des Pays-Bas
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58

Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL)

L'ADIL 35 informe et conseille tous les publics sur les questions juridiques, financières et fiscales dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'urbanisme. Cette information neutre et gratuite repose sur la compétence d'une équipe de juristes. Elle exclut la réalisation de tout acte administratif, contentieux ou toute action de prescription commerciale.

Gratuit | Sur rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 78 27 27
Lundi au vendredi, 9h - 12h30

33 ADIL

22, rue Poullain Duparc
Prise de rendez-vous : 02 99 78 27 27 ou
contact@adil35.org
Renseignements : www.adil35.org

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35)

L'UDAF propose un accompagnement individuel dans le cadre de la procédure de surendettement par des travailleurs sociaux. Parallèlement, des permanences d'avocats, à destination des personnes relevant de l'aide juridictionnelle, permettent de se renseigner sur un problème juridique, d'être orienté au besoin et de donner toute précision utile sur le déroulement d'une procédure judiciaire.

Gratuit | Sur rendez-vous

4 UDAF 35

1, rue du Houx
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

Crésus Bretagne

Crésus est une association qui reçoit, écoute et accompagne les personnes en situation de difficultés financières, de surendettement ou d'exclusion bancaire. L'objectif est de permettre aux personnes qui la sollicitent de retrouver une clarté dans leur situation afin qu'elles se réapproprient la maîtrise de leur budget.

**Gratuit | Sur rendez-vous -
Durée: 1h/1h30**

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 06 23 83 34 02

34 MAISON DE QUARTIER DE VILLEJEAN

2, rue de Bourgogne
Prise de rendez-vous: 06 46 07 58 96

35 MAISON DES SQUARES

23, place de Serbie
Prise de rendez-vous : 06 23 83 34 02

Avocats – Groupe Défense Logement

Le Groupe Défense Logement du Barreau de Rennes propose une mise en relation avec des avocats compétents pour traiter les problématiques du logement, orientées vers les difficultés relatives au bail. Il peut intervenir au cas par cas sur des problématiques plus larges telles que la construction, les problèmes de voisinage ou de copropriété, toujours en lien avec la thématique du logement. L'avocat mandaté par le groupe reçoit la personne, étudie le dossier et envisage, directement lors du rendez-vous, les possibilités d'actions judiciaires.

**Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : entre 30min et 1h**

PRISE EN CHARGE EN CABINETS SUR RENNES

Information et prise de rendez-vous :
groupe.defense.logement@gmail.com

Permanences Droit de la consommation et du logement



2. Espace social commun Maurepas	23, 24	31. CLCV	23
4. UDAF 35	24	32. PIMMS Rennes	24
10. Espace social commun du Blossne	25	33. ADIL	24
25. MCE	22	34. Maison de quartier de Villejean	25
26. Association Force Ouvrière consommateurs	22	35. Maison des squares	25
27. Confédération nationale du logement	23	62. UFC – Que Choisir	23
29. Indecosa CGT	23		



Permanences conciliation et médiation

Pour éviter des procédures parfois longues et des tensions dommageables pour chacun, il est possible de recourir à des modes de règlements à l'amiable des différends. Faire appel à des professionnels compétents en matière de conciliation ou médiation permet de trouver une solution économique et rapide à des conflits entre personnes, avec des entreprises ou des administrations.

Défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits accueillent et garantissent une écoute attentive et impartiale. Ils traitent les réclamations et orientent si besoin. Ils sont compétents dans cinq domaines : défense des droits et libertés des usagers des services publics, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et information des lanceurs d'alerte.

Gratuit | Sur rendez-vous

2 ESPACE SOCIAL COMMUN MAUREPAS

11C, place du Gros Chêne
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 29 44 40

12 CENTRE SOCIAL DE VILLEJEAN

42, boulevard J.F Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70

22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST

32, rue de Trégain
Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 88 ou 07 77 36 29 93

24 PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

3, avenue de la Préfecture
Prise de rendez-vous : 02 99 02 17 17

Conciliateurs de justice

La conciliation est un mode de règlement amiable de certains litiges de la vie quotidienne : litiges de consommation, entre commerçants, entre bailleurs et locataires, entre personnes, au sein d'une copropriété, liés aux troubles de voisinages.

Les conciliateurs ne sont pas compétents pour : le droit de la famille, les questions concernant l'état des personnes, le droit pénal, les litiges avec l'administration.

Il est obligatoire de tenter une conciliation avant de saisir le juge lorsque la somme demandée est inférieure à 5000 € ou lorsque la nature du litige l'impose : bornage, distance de plantations, élagage des arbres...

La conciliation peut également intervenir en dehors de tout procès, devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Gratuit | Sur rendez-vous

9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY

49, rue Jules Lallemant
Prise de rendez-vous: 02 99 87 32 14

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47

22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST
32, rue de Trégain
Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 77

36 DIRECTION DE QUARTIER CENTRE
7, rue de Viarmes
Prise de rendez-vous : 02 23 62 11 25

37 DIRECTION DE QUARTIER NORD-OUEST VILLEJEAN
43, cours Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 62 17 71

Cité et médiation

L'association Cité et médiation accompagne les citoyens dans leurs conflits de voisinage par la médiation conventionnelle. Elle propose, dans un cadre neutre, une rencontre en présence des médiateurs pour échanger sur ce qui pose problème. Ce processus aide au rétablissement du dialogue, à l'apaisement des relations et à l'élaboration de solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties.

Les médiateurs tiennent des permanences dans différents équipements de quartiers rennais. Les entretiens ont pour objectif d'accueillir, d'écouter, d'orienter les citoyens qui rencontrent des problèmes de voisinage et d'évaluer la faisabilité de la médiation. Plus de renseignements sur cite-et-mediation.org
Gratuit | Sur rendez-vous

3 MAISON DE QUARTIER LE CADRAN BEAUREGARD
11, avenue André Mussat
Prise de rendez-vous : 02 99 77 68 86

9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY
49, rue Jules Lallemant
Prise de rendez-vous : 02 99 77 68 86

22 MAIRIE DE QUARTIER NORD-EST
32, rue de Trégain
Prise de rendez-vous : 02 99 77 68 86

34 MAISON DE QUARTIER DE VILLEJEAN
2, rue de Bourgogne
Prise de rendez-vous : 02 99 77 68 86

38 SALLE SIROCCO
12, rue du Sergent Guihard
Prise de rendez-vous : 02 99 77 68 86

39 MAISON DU RONCERAY
110, rue de la Poterie
Prise de rendez-vous : 02 99 77 68 86

40 CITÉ ET MÉDIATION
3, place du Banat
Prise de rendez-vous : 02 99 77 68 86

La médiation familiale

La médiation familiale est un dispositif qui vise à rétablir la communication et apaiser la relation, entre deux parties en conflit (parents en situation de rupture, séparation, divorce ; grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants ; recomposition familiale ;

Permanences Conciliation et médiation

jeunes adultes en rupture de lien ou de communication avec leurs familles; conflit de succession; conflit familial à propos de la prise en charge d'une personne dépendante), en présence d'un médiateur professionnel impartial, neutre et indépendant. Il s'agit d'un temps d'écoute et d'échange entièrement confidentiel.

Premier entretien d'information gratuit | Séances de médiation ultérieures payantes (possibilité de bénéficier de l'aide juridictionnelle uniquement pour les médiations judiciaires) | Sur rendez-vous

SERVICES CONVENTIONNÉS PAR LA CAF

4 UDAF 35
1, rue du Houx
Service Médiation familiale
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 80 ou
mediationfamiliale@udaf35.unaf.fr

42 ESPACE MÉDIATION

2, avenue d'Italie
Prise de rendez-vous : 02 99 38 40 28 ou
espace.mediation35@orange.fr
espace-mediation.com

SERVICES NON CONVENTIONNÉS PAR LA CAF

CENTRE DE MÉDIATION DE RENNES (CMR35)
07 80 32 64 75
info@mediation35.fr
mediation35.fr

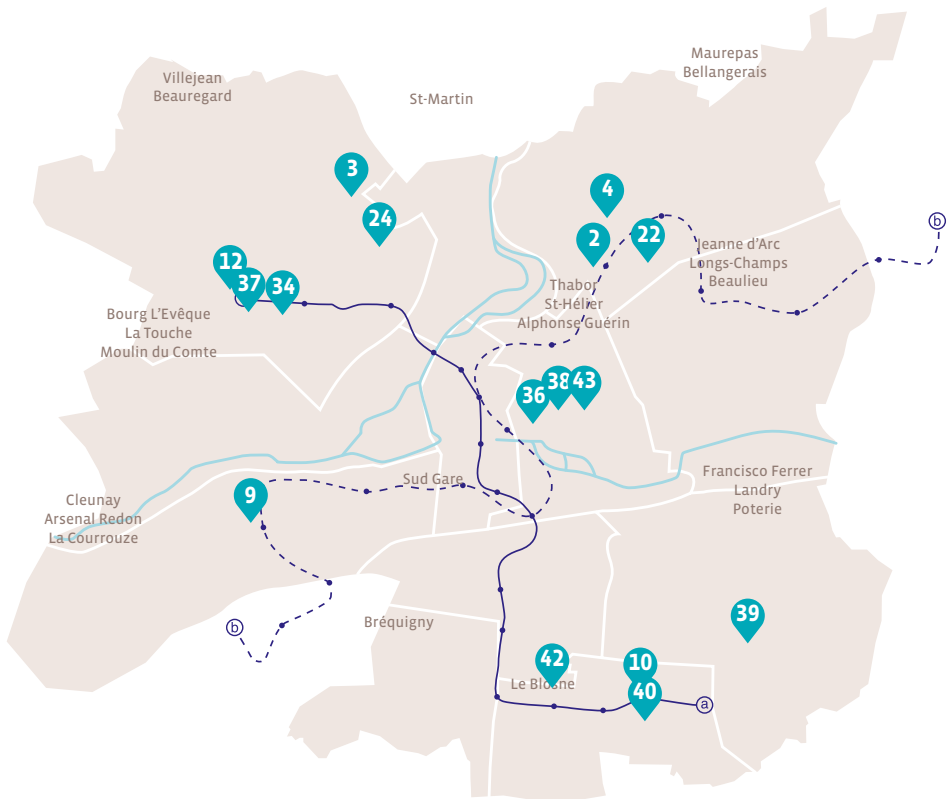
43 CENTRE DE MÉDIATION DES NOTAIRES BRETONS (CMNB)

14, rue de Paris
02 99 27 54 45
cr-rennes@notaires.fr

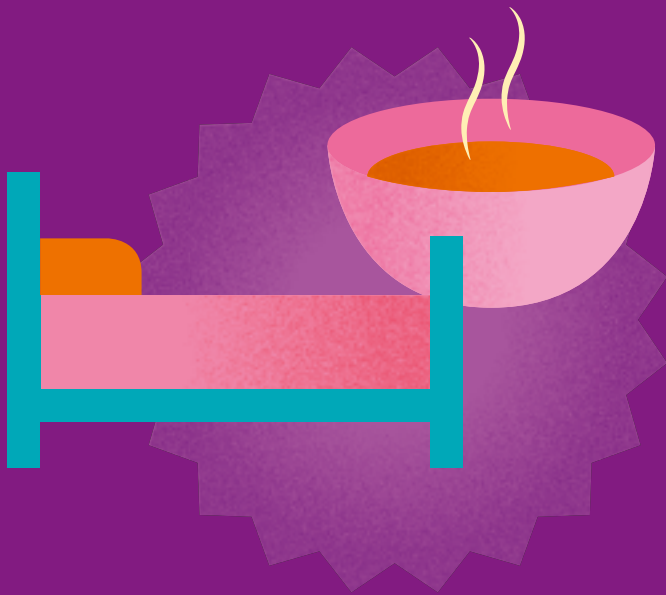
CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

02 99 75 01 30
mediation35@huissier-justice.fr

Permanences conciliation et médiation



2. Espace social commun Maurepas.....	28	36. Direction de quartier Centre.....	29
3. Maison de quartier Le Cadran Beauregard.....	29	37. Direction de quartier Nord-Ouest Villejean.....	29
4. UDAF 35.....	30	38. Salle Sirocco.....	29
9. Centre social de Cleunay.....	28, 29	39. Maison du Ronceray.....	29
10. Espace social commun du Blossne.....	28	40. Cité et Médiation.....	29
12. Centre social de Villejean.....	28	42. Espace Médiation.....	30
22. Mairie de Quartier Nord-Est.....	28, 29	43. Centre de médiation des notaires Bretons (CMNB).....	30
24. Préfecture d'Ille-et-Vilaine.....	28		
34. Maison de quartier de Villejean.....	29		



Permanences spécifiques

Les professionnels de l'accès au droit assurent des permanences en vue de veiller à répondre à des besoins spécifiques (public, lieu d'implantation...).

La spécification de ces permanences tient aux publics à qui ces permanences sont dédiées ou aux lieux au sein desquels elles sont implantées.

Permanences spécifiques

Établissements pénitentiaires

Les permanences sont réservées aux détenus et prévenus et sont assurées par des avocats et un juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence dans le cadre du « Point d'Accès au Droit pénitentiaire ». Elles permettent d'avoir une information, un conseil juridique ou une orientation. Elles ne concernent pas les procédures pénales individuelles en cours ou pour lesquelles un avocat est déjà saisi.

Permanences généralistes des avocats du Barreau de Rennes

Gratuit | Sur rendez-vous

CENTRE PÉNITENTIAIRE DES FEMMES

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

Permanences droit des étrangers des avocats du Barreau de Rennes

Gratuit | Sur rendez-vous

CENTRE PENITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

Permanences du Délégué du défenseur des droits

Gratuit | Sur rendez-vous

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES - VÉZIN

Renseignements : 02 56 01 56 00 ou 01 53 29 23 90

CENTRE PÉNITENTIAIRE DES FEMMES DE RENNES

Renseignements : 02 99 26 89 00 ou 01 53 29 23 90

Permanence du juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence dans le cadre du Point d'accès au droit pénitentiaire

Gratuit | Sur rendez-vous

CENTRE PENITENTIAIRE DES FEMMES

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

CENTRE PENITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

Maison des usagers du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) - permanences avocats

Cette permanence est réservée aux usagers du CHGR, à l'entourage familial, aux professionnels de l'établissement et à toute personne concernée par une question de santé mentale.

Gratuit | Sur rendez-vous

44 MAISON DES USAGERS, CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER

108, avenue du Général Leclerc
Renseignements : 02 22 51 41 25

Restaurant social Leperdit

Cette permanence assurée par un juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence (AJU) avec un avocat bénévole, selon les disponibilités, est réservée aux usagers du restaurant social.

Gratuit | Sans rendez-vous

45 RESTAURANT SOCIAL LEPERDIT

5, rue Clémence Royer
Vendredi : 11h - 13h
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou
aidejuridurgence@free.fr

Les Restos du Cœur

Cette permanence assurée par un juriste de l'association AJU avec un avocat bénévole selon les disponibilités, est réservée aux usagers des Restos du Cœur.

Gratuit | Sans rendez-vous

46 RESTOS DU CŒUR

118, rue de l'Alma
Mardi : 9h - 11h
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou
aidejuridurgence@free.fr

Foyer Saint-Benoit-Labre

Cette permanence assurée par un juriste de l'association AJU avec un avocat bénévole, selon les disponibilités, est réservée aux usagers du foyer Saint-Benoît-Labre.

Gratuit | Sans rendez-vous

47 CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIAL (CHRS)

5, rue du Bois Rondel
Les 1er mercredis du mois : 9h30 - 11h30
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou
aidejuridurgence@free.fr

48 CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE MONSIEUR VINCENT

27, rue Monsieur Vincent
65, rue d'Antrain
Les 3^{es} jeudis du mois : 9h - 11h
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou
aidejuridurgence@free.fr

Permanences spécifiques

Pour les usagers
du champ de la santé

France assos Santé Bretagne

France Assos Santé Bretagne est une union d'associations œuvrant dans le champ de la santé. Dans ses missions de défense et d'accès au droit des patients et des usagers du système de santé, une permanence téléphonique a été mise en place «Santé Info Droits » pour toutes les questions juridiques ou sociales liées à la santé.

Gratuit | Sur rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE « SANTÉ, INFO, DROITS »

01 53 62 40 30 (prix d'un appel local)
Lundi, mercredi, vendredi : 14h - 18h
Mardi, jeudi : 14h - 20h

41 ESPACE SANTE OLIVIER SABOURAUD

7, rue de Normandie
Prise de rendez-vous : 02 99 53 56 79 ou
bretagne@france-assos-sante.org

Dispositif de soutien au tuteurs familiaux 35

Les permanences s'adressent aux personnes confrontées à la nécessité de protéger un proche âgé, en situation de handicap, toutes les familles qui doivent mettre en

place ou exercer une mesure de protection (mandat, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou habilitation familiale), les personnes chargées d'exercer la curatelle ou la tutelle d'un membre de la famille ou désignées dans le cadre d'une habilitation familiale, d'un mandat de protection future.

Les permanences sont assurées par des professionnels (juriste ou conseiller en économie sociale et familiale) qualifiés dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Ils accueillent, informent et apportent une aide technique notamment pour la réalisation de l'inventaire, la rédaction et à la mise en forme de requêtes ainsi que la reddition des comptes de gestion.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 1h

4 UDAF 35

1, rue du Houx
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

63 CLIC – MAISON DES AINÉS ET DES AIDANTS

34, place du Colombier
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

64 MDPH (MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES)

13, avenue de Cucillé
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

Permanences spécifiques



4. UDAF 35.....	36	48. Centre d'hébergement d'urgence Monsieur Vincent.....	35
41. Espace santé Olivier Sabouraud.....	36	63. CLIC – Maison des aînés et des aidants.....	36
44. Maison des usagers, Centre Hospitalier Guillaume Régnier.....	35	64. MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).....	36
45. Restaurant social Leperdit.....	35		
46. Restos du Cœur.....	35		
47. Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social (CHRS).....	35		



Aide aux victimes

Être victime c'est subir ou avoir subi des faits prévus et punis par la loi (une contravention, un délit ou un crime).

Toute personne peut être victime d'une atteinte à ses biens (vol, cambriolage, escroquerie, abus de confiance...) ou à sa personne (violence physique et/ou verbale, viol, agression sexuelle, harcèlement moral, discrimination...)

Lorsque cela arrive, il est important de s'adresser à des professionnels spécialisés pour trouver une écoute, un soutien, les informations et l'accompagnement nécessaire aux démarches à effectuer.

Aide aux victimes

La plainte

Lorsque vous estimez être victime d'une atteinte à vos biens (vol, cambriolage, escroquerie, abus de confiance...) ou à votre personne (violence physique et/ou verbale, viol, agression sexuelle, harcèlement moral, discrimination...) vous pouvez déposer plainte – gratuitement – afin d'informer la Justice des faits commis à votre encontre.

Pourquoi porter plainte ?

La poursuite de la plainte peut entraîner la sanction pénale de l'auteur et vous permettre d'obtenir réparation de votre préjudice.

Comment porter plainte ?

Il est possible de porter plainte contre une personne physique identifiée, une personne morale (une entreprise, une association, etc.) ou contre X si l'auteur des faits est inconnu.

Le dépôt de plainte peut se faire auprès des services de police ou de gendarmerie de votre choix mais pour des facilités de prise en charge et de traitement, il est recommandé de s'adresser au service le plus proche de votre domicile ou du lieu de commission de l'infraction.

Porter plainte n'est pas une obligation mais un droit qui ne peut pas vous être refusé mais se limite aux infractions pénales prévues et punies par la loi. Vous devez bien relire votre plainte avant de la signer, ne pas hésiter à demander des modifications et demander la copie de celle-ci, qui doit vous être remise systématiquement. Vous pouvez déposer le document à une personne de confiance si vous ne pouvez pas la conserver à votre domicile. Il est également possible de déposer plainte en écrivant directement au procureur de

la République territorialement compétent (celui du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction s'il est connu). Il faut bien sûr détailler les circonstances de l'infraction, mentionner vos coordonnées complètes et joindre tous les documents utiles pour attester des faits. Il est préférable d'envoyer ce courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception afin de conserver une preuve de son envoi et être informé de sa date d'arrivée.

LA PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE

Elle ne peut être utilisée que dans les cas où l'auteur des faits n'est pas identifié et uniquement en ce qui concerne les atteintes aux biens (cambriolage, vol de véhicule, dégradation de biens, escroquerie) et les infractions de discrimination et provocation (refus d'accès à des lieux de loisirs, d'attribution d'un logement, d'embauche, incitation à la haine...).

La démarche se fait sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr, en indiquant le lieu où aller signer sa déclaration et remplir le document.

Quelle différence avec la main courante ?

Contrairement à la plainte, la main courante n'entraîne pas de procédure, elle permet surtout de consigner officiellement des faits en vue d'une procédure judiciaire ultérieure, même si d'autres preuves seront alors nécessaires. Vous pouvez donc déposer une main courante auprès des services de police ou gendarmerie si vous souhaitez simplement dénoncer les faits dont vous avez été victime ou témoin. Par contre, si les policiers ou les gendarmes estiment que les faits constituent une infraction, ils doivent en avvertir le Procureur de la République qui pourra alors déclencher des poursuites.

Aide aux victimes

Quels sont les délais pour porter plainte ?

Il existe des délais au-delà desquels la plainte ne peut plus aboutir, ce sont les délais de prescription. Ils sont de :

- 1 an pour une contravention
- 6 ans pour un délit
- 20 ans pour un crime

Ces délais commencent à courir en principe à partir du jour où l'infraction a été commise. Ils peuvent être réduits ou allongés pour certaines infractions (par exemple, une victime mineure d'un viol peut porter plainte jusqu'à ses 48 ans, soit 30 ans après sa majorité).

Que se passe-t-il après un dépôt de plainte ?

Les services de police ou de gendarmerie transmettent la plainte au Procureur de la République pour qu'il décide de la suite à donner : enquête, classement sans suite, mesures alternatives aux poursuites, Vous pouvez vous rapprocher des services de police ou gendarmerie ainsi que du Bureau d'Aide aux Victimes pour connaître l'avancée de la procédure suite à votre dépôt de plainte.

Que faire en cas de blessures ?

Si vous êtes blessé, les services de police ou de gendarmerie vous orienteront vers un médecin de l'Institut médico-légal qui établira un certificat médical mentionnant votre ITT (Incapacité Totale de Travail). Il s'agit de la période au cours de laquelle vous n'êtes pas totalement en mesure de vous livrer aux actes usuels de la vie courante, pour des raisons physique ou psychologique, que ce soit dans l'exercice d'une activité professionnelle ou en dehors de celle-ci. Elle peut être

déterminée pour n'importe quel individu, peu importe que celui-ci travaille ou non et sa durée est sans rapport avec celle de l'arrêt de travail lorsqu'il y en a un.

Cette mention est très importante pour des démarches d'indemnisation au cours de la procédure judiciaire, c'est-à-dire si vous souhaitez demander une somme d'argent par la suite en réparation du préjudice subi.

Lorsque vous avez subi des faits portant atteinte à vos biens ou à votre personne, il est important de vous adresser à des professionnels spécialisés pour trouver une écoute, un soutien, les informations et l'accompagnement nécessaires aux démarches à effectuer.

COORDONNEES UTILES

SERVICE DE POLICE

51 HOTEL DE POLICE

22, bd de la Tour d'Auvergne
02 99 65 00 22

55 BUREAU DE POLICE DU CENTRE

16, rue de Penhoët
02 99 79 16 07

56 BUREAU DE POLICE DE MAUREPAS

5, rue des Longs Prés
02 99 38 03 72

57 BUREAU DE POLICE DE VILLEJEAN

54 bis, cours Kennedy
02 99 59 52 72

58 BUREAU DE POLICE DU BLOSNE

14, bd Louis Volclair
02 99 50 96 50

Les bureaux de secteur sont fermés durant les week-ends.

Bureau d'aide aux victimes de la Police nationale

Suite au dépôt de plainte, un fonctionnaire de police spécifiquement dédié, accueille et renseigne les victimes sur l'avancement de sa procédure.

Il est le lien entre les victimes et le service enquêteur (transmission d'informations). Ce fonctionnaire accompagne la victime d'une manière générale (démarches à effectuer, orientation vers des associations). Il informe les tiers (avocats, notaires, assurances, CPAM, différentes administrations...) sur l'enquête après accord explicite de l'autorité judiciaire. Il travaille avec la psychologue et l'intervenante sociale au commissariat.

51 HOTEL DE POLICE
22, boulevard de la Tour d'Auvergne
Renseignements : 02 99 79 86 16 ou
victime-rennes@interieur.gouv.fr

Psychologue en commissariat

La psychologue au commissariat accueille et accompagne les usagers qui s'y présentent, avant ou après un dépôt de plainte, dans le cadre d'un dépôt de main courante, d'une intervention de police ou d'une convocation pour audition. Il n'y a pas de prise en charge au long court, mais

si besoin une orientation vers d'autres professionnels peut être faite.

51 HOTEL DE POLICE
22, boulevard de la Tour d'Auvergne
Prise de rendez-vous :
02 99 79 86 49 ou 06 22 63 83 85 ou
fanny.jordens@interieur.gouv.fr ou
psychologue-rennes@interieur.gouv.fr

Intervenante sociale en commissariat

Située au sein de l'Hôtel de Police de Rennes, l'intervenante sociale en commissariat soutient, informe et oriente les personnes, que ce soit avant ou après une intervention des forces de l'ordre.

Gratuit | Sur rendez-vous

51 HOTEL DE POLICE
22, boulevard de la Tour d'Auvergne
Prise de rendez-vous : 06 18 83 10 07 ou
marie.guyomard@interieur.gouv.fr

Brigade numérique de la Gendarmerie nationale

La brigade numérique de la gendarmerie est un service national, accessible sur tout le territoire français, de soutien aux forces de l'ordre dont le but est, grâce au chat en ligne, de répondre à toutes situations nécessitant une implication des forces de l'ordre :

Aide aux victimes

accompagner une personne, répondre à des questions de professionnels, réorienter vers les services sociaux ou prendre en compte une situation relevant du domaine pénal.

La brigade numérique traite particulièrement les demandes de témoins ou victimes provenant du « portail national de signalements en ligne des violences sexuelles et sexistes ». Ce chat permet de libérer la parole de la victime pour mettre en œuvre toute la procédure pénale et envisager son accompagnement dans les démarches (justice, psychologues, intervenants sociaux, associations d'aide aux victimes).

**Gratuit | 24 h / 24
7 j / 7 | Uniquement par chat**

PERMANENCES INTERNET

- contacterlagendarmerie.fr
Plate-forme numérique à destination de tous les citoyens en France ou à l'étranger
- arretonslesviolences.gouv.fr
Plate-forme numérique à destination des témoins et victimes de violences conjugales, violences sexuelles et sexistes, et violences intrafamiliales afin de porter les faits à la connaissance des forces de l'ordre.

Écrire au procureur de la République

M. le Procureur de la République
Cité judiciaire
7 rue Pierre Abélard, CS 73127
35031 RENNES CEDEX

Bureau d'Aide aux Victimes - Cité judiciaire

Les juristes de l'association France Victimes 35 – SOS Victimes accueillent de façon confidentielle et gratuite afin d'informer les victimes tout au long de la procédure judiciaire. Le Bureau d'Aide aux Victimes situé à la Cité judiciaire est compétent pour renseigner et accompagner les victimes, notamment lors des audiences.

- 1 CITE JUDICIAIRE**
7, rue Pierre Abélard
Rez-de-chaussée
Lundi au vendredi : 13h45 - 16h30

Avocats

Le groupe de défense des victimes du Barreau de Rennes assure des prestations de conseil, d'assistance et de défense des victimes d'infractions pénales et/ou d'accidents (accidents de la circulation, accidents du travail, accidents avec tiers responsable...). Les avocats, spécialisés dans ce domaine, interviennent à tous les stades de la procédure (de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation des victimes) et devant toutes les juridictions.

Gratuit | Sur rendez-vous

Aide aux victimes

PERMANENCE TELEPHONIQUE

06 27 47 81 47 ou 06 27 47 81 37

Tous les jours : 10h - 20h

Renseignements : 02 99 31 16 62

61 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

2, rue Henri Le Guilloux

Service de médecine légale et
pénitentiaire

Prise de rendez-vous : 02 99 28 24 28

Mardi et Vendredi : 14h - 17h

A l'attention des victimes de violences conjugales et/ ou intrafamiliales

Des avocats spécialisés accueillent des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales afin d'initier éventuellement une procédure d'ordonnance de protection devant le Juge aux affaires familiales.

La liste des cabinets assurant ces permanences est à disposition auprès du CIDFF 35, de France Victimes - SOS Victimes 35, des CDAS de Rennes, et de l'Asfad.

PERMANENCES AU SEIN DES CABINETS D'AVOCATS

Rennes

Prise de rendez-vous : contact
téléphonique de chaque cabinet

France victimes 35 - SOS Victimes

Les juristes informent les victimes sur leurs droits durant toute la procédure judiciaire de la commission de l'infraction au versement des dommages-intérêt.

La psychologue propose quelques entretiens afin de soutenir la

personne dans ses démarches et de verbaliser les émotions ressenties au moment puis après la commission de l'infraction.

Gratuit | Sur rendez-vous

49 FRANCE VICTIMES 35 SOS VICTIMES

9, boulevard de Sébastopol

Prise de rendez-vous :

02 99 35 06 07 ou

accueil@francevictimes35-sosvictimes.fr

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et- Vilaine (CIDFF 35)

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes. Les professionnels sont particulièrement formés à l'accueil des femmes victimes de violences.

Gratuit | Sur rendez-vous

PERMANENCE JURIDIQUE PAR TELEPHONE

02 99 30 80 89

Mercredi : 13h30 - 15h, Vendredi : 9h - 11h

5 CIDFF 35

21, rue de la Quintaine

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY

48, rue Jules Lallemand

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

Mouvement Français pour le Planning Familial 35 (MFPF)

Au sein du Planning Familial, toute personne peut être accueillie pour évoquer des situations de violences qu'elle vit ou a vécues. L'écoute et l'accompagnement proposés peuvent se faire en dehors de toute procédure judiciaire ou dépôt de plainte. L'équipe du Planning comprend des professionnelles médicales, psychologue et conseillères conjugales et familiales. Des groupes de parole pour les femmes victimes de violences sont également organisés.

Gratuit ou tiers payant selon les situations | Avec ou sans rendez-vous

50 PLANNING FAMILIAL 35
11, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
Renseignements : 02 99 31 54 22
Du lundi au mercredi : 9h - 12h et 14h - 18h.
Le vendredi de 9h - 12h et 14h - 17h

Asfad

L'Asfad assure une permanence téléphonique ainsi qu'un accueil de jour à l'attention des femmes confrontées aux violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Des travailleurs sociaux proposent aide et accompagnement. L'Asfad

met à disposition une procédure d'accompagnement en logement temporaire d'urgence (5 logements) dans l'attente d'un relogement de droit commun. Un soutien psychologique est aussi proposé.

L'accueil se fait sans rendez-vous et les enfants peuvent être présents.

Plus d'informations sur le site :
<https://www.asfad.fr/prevention-des-violences-conjugales-et-intrafamiliales/service-prevention-violence>

A l'attention des femmes victimes de violences

Gratuit | Sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
02 99 54 44 88
24 heures/24, 7 jours/7

52 Asfad - ACCUEIL DE JOUR
146 A, rue de Lorient
Sans rendez-vous : lundis et jeudi de 9h à 17h
Sur rendez-vous les autres jours de la semaine
Renseignements : 02 99 54 44 88 ou accueildejour@asfad.fr

À l'attention des hommes confrontés à une conjugalité violente

Gratuit | Sur rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
02 99 54 44 88
24 heures/24, 7 jours/7

Union des Associations Interculturelles de Rennes

L'UAIR propose une permanence spécifique pour les femmes étrangères ou d'origines étrangères victimes de violences.

18 UAIR

62, rue de Dinan
Renseignements : 02 99 33 01 03 ou
s.gharrafi@uair.org

Enfance et Partage

Enfance et Partage est une association qui lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles. L'association délivre écoute, informations et accompagnement juridique aux victimes et à leur famille. Une aide au financement de suivi psychologique est proposée si la démarche s'inscrit dans un parcours judiciaire.

Gratuit | Avec ou sans rendez-vous

4 UDAF 35

1 rue du Houx
Prise de rendez-vous :
02 30 03 95 90 ou par mail :
ille-et-vilaine@enfance-et-partage.org
Semaine impaire : lundi et mercredi,
14h - 17h
Semaine paire: mardi et jeudi, 14h -
17h

UDAF 35

Les victimes ou auteurs de harcèlement en milieu scolaire et leurs proches peuvent être reçus par une psychologue afin de recevoir une écoute et un accompagnement.

Gratuit | Sur rendez-vous

4 UDAF 35 – SERVICE QUESTION DE PARENTS

1, rue du Houx
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60 ou
stopharcèlement@udaf35.unaf.fr

Association Alexis Danan de Bretagne

L'association lutte contre toutes les violences faites aux mineurs. Des bénévoles juristes, animateurs et travailleurs sociaux accueillent et assurent un accompagnement personnalisé des victimes mineures et de leurs accompagnants (parents, travailleurs sociaux, etc.) dans le cadre d'une procédure judiciaire pénale et/ou civile (juge aux affaires familiales, juge des enfants).

**Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 1h**

70 ASSOCIATION ALEXIS DANAN DE BRETAGNE

11 rue de Lorraine, 35000 Rennes
Prise de rendez-vous : 07 71 26 36 72 ou
alexisdanan.bretagne@gmail.com

Amicale du Nid

L'Amicale du Nid Bretagne propose des permanences physiques et téléphoniques pour les personnes en situation actuelle, passée ou en risque de prostitution. Un.e professionnel.le est présent.e pour aller à votre rencontre, vous accueillir, vous écouter et vous accompagner quelle que soit votre situation et en toute confidentialité.

Gratuit | Avec ou sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 35 47 60 33

Tous les jours : 09h - 18h

Renseignements : 06 35 47 60 33 ou
bretagne@adn-asso.org

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE

7, boulevard de Yougoslavie
Le vendredi matin

12 CENTRE SOCIAL VILLEJEAN

42, boulevard J.F Kennedy
Jeudi après-midi

Association Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI)

Écoute, aide et accompagnement des personnes victimes et co-victimes des dérives sectaires. Orientation vers des avocats, psychologues spécialistes du domaine.

Gratuit | Sur rendez-vous

53 ADFI

7, allée de Torigné

Prise de rendez-vous : 02 99 51 10 60

ISKIS, centre LGBTI+ de Rennes

Iskis est un centre LGBTI, soit une association d'accueil et d'accompagnement des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes par leurs pairs. Elle participe à la lutte contre les discriminations par diverses actions dont des permanences ouvertes à toutes et tous, des espaces de discussion et d'informations. Elle intervient dans les champs de la famille, de la santé, du travail et propose une aide dans les démarches administratives, notamment l'accès à un titre de séjour ou à l'obtention du droit d'asile.

**Gratuit | Sans rendez-vous |
Durée : 40 min**

54 ISKIS

6, rue Saint-Martin

Mercredi : 19h - 22h

Renseignements :

contact@iskis.org et www.iskis.org

Professionnels de santé des centres médico-psychologiques

Ces établissements de santé sont des lieux de consultations publiques et gratuites qui permettent de faciliter le premier pas vers un accompagnement en santé mentale parfois difficile à réaliser.

65 **CMP LES COLOMBES**
6, place des Colombes – 02 22 51 41 36

59 **CMP CATTP LA SAUVAIE**
8, rue de la Sauvaie – 02 99 51 56 73

60 **CMP SAINT EXUPÉRY**
5, square Saint Exupéry - 02 99 63 54 55

Centre hospitalier universitaire de Rennes

61 **CHU DE RENNES**
2, rue Henri Le Guilloux
Service des Urgences
Entrée : 16, boulevard de Bulgarie
Téléphone : 02 99 28 43 21

Votre médecin généraliste

Permanences aide aux victimes



1. Cité judiciaire	43	51. Hôtel de Police	41, 42
4. UDAF 35	46	52. Asfad – Accueil de jour	45
5. CIDFF 35	44	53. ADFI	47
9. Centre social de Cleunay	44	54. SKIS	47
10. Espace social commun du Blossne	47	55. Bureau de police du Centre	41
12. Centre social Villejean	47	56. Bureau de police de Maurepas	41
18. UAIR	46	57. Bureau de police de Villejean	41
49. France victimes 35 - SOS victimes	44	58. Bureau de police du Blossne	41
50. Planning familial 35	45		

Aide aux victimes

Numéros de téléphone d'alerte et d'aide

Les numéros d'urgence sont des services gratuits, disponibles 24h/24 et 7j/7, permettant aux victimes d'être secourues et aux témoins de signaler une agression efficacement et rapidement.

Pour que la demande soit traitée de la façon la plus efficace possible, il est nécessaire de fournir à votre correspondant les informations les plus précises possibles :

- Qui je suis : victime, témoin ?
- Où je suis : adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir ?
- Pourquoi j'appelle : motifs précis de l'appel ?

SAMU

15

Police Secours

17

Pompiers

18

Numéro d'urgence européen

112

Les sourds, malentendants et personnes ayant des difficultés ou ne pouvant pas parler, victime ou témoin, peuvent envoyer un sms au

114

Usagers de la SNCF, victime ou témoin pour une demande de secours depuis un train en marche

31 17

Autres numéros et sites internet utiles

Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35)

<https://www.cdad-ca-rennes.fr/>

Enfance maltraitée

119

CFPE Enfants disparus

116 000

Écoute maltraitance personnes âgées handicapées

02 99 02 21 22

Plate-forme lutte contre les discriminations

39 28

Plate-forme départementale violences conjugales

02 99 54 44 88

Violences femmes information

39 19

Viol femmes information

0800 05 95 95

Numéro européen d'aide aux victimes

11 60 06

victim@france-victimes.fr

Hébergement d'urgence

115

Arrêtons les violences

arretonslesviolences.gouv.fr

Brigade numérique de la Gendarmerie Nationale

www.contacterlagendarmerie.fr

Index des permanences

Amicale du Nid.....	p. 47	Foyer Saint-Benoit-Labre.....	p. 35
Asfad.....	p. 45	France assos Santé Bretagne.....	p. 36
Association Aide Juridique d'Urgence (AJU)....	p. 6	France victimes 35 - SOS Victimes.....	p. 44
Association Alexis Danan de Bretagne.....	p. 46	Huissiers de Justice.....	p. 5
Association Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI).....	p. 47	Info Sociale en ligne (ISL).....	p. 6
Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL).....	p. 24	Intervenante sociale en commissariat.....	p. 42
Associations de défense des consommateurs.....	p. 22	ISKIS, centre LGBTI+ de Rennes.....	p. 47
Avocats.....	p. 4, 43	La Cimade.....	p. 10
Avocats - Groupe Défense Logement.....	p. 25	La médiation familiale.....	p. 29
Avocats spécialisés.....	p. 10	Les Restos du Cœur.....	p. 35
Avocats spécialisés pour mineurs.....	p. 18	Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) - Commission Réglement des Litiges de Consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35).....	p. 22
Brigade numérique de la Gendarmerie nationale.....	p. 42	Maison des usagers du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) - permanences avocats.....	p. 35
Bureau d'Aide aux Victimes - Cité judiciaire.....	p. 43	Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP).....	p. 10, 19
Bureau d'aide aux victimes de la Police nationale.....	p. 42	Mouvement Français pour le Planning Familial 35 (MFPF).....	p. 45
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35).....	p. 5	Notaires.....	p. 5
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35).....	p. 44	Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS).....	p. 23
Centre hospitalier universitaire de Rennes.....	p. 48	Professionnels de santé des centres médico- psychologiques.....	p. 48
Cité et médiation.....	p. 29	Psychologue en commissariat.....	p. 42
Conciliateurs de justice.....	p. 28	Rennes Métropole.....	p. 11
Crésus Bretagne.....	p. 25	Restaurant social Leperdit.....	p. 35
D-Code - Point d'accès au droit des jeunes ...	p. 18	Service Accueil Unique du Justiciable (SAUJ).....	p. 4
Défenseur des droits.....	p. 12, 18, 28	UDAF 35.....	p. 46
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).....	p. 7	UFC - Que Choisir de Rennes et sa région.....	p. 23
Dispositif de soutien au tuteurs familiaux 35.....	p. 36	Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35).....	p. 24
Écrire au procureur de la République.....	p. 43	Union des Associations Interculturelles de Rennes.....	p. 46
Enfance et Partage.....	p. 46	Union des Associations Interculturelles de Rennes (UAIR).....	p. 11, 19
Établissements pénitentiaires.....	p. 34		

